N°421 | 31 janvier 2023



S'inscrire à la newsletter



Après plus de deux années de gestion de la crise Covid, le travail de fond reprend pour l'amélioration de la santé des Guyanais



Clara de Bort a présenté ses vœux aux autorités territoriales et professionnels du secteur de la santé, hier soir. Cette première cérémonie depuis l'émergence du Sars-CoV-2 a permis à la directrice générale de l'ARS de dresser un bilan de la crise sanitaire en Guyane et de faire le point sur les nombreux chantiers initiés ou relancés l'an dernier et qui se poursuivront cette année.

Si l'épidémie de Covid-19 n'avait pas empêché ce genre de rassemblement, hier, Clara de Bort aurait prononcé ses cinquièmes vœux aux professionnels de santé de Guyane. Mais pandémie il y a eu. La cérémonie d'hier soir, la première depuis trois ans, a donc permis à la directrice

générale de l'ARS de dresser un bilan de trois années rythmées par la crise et de dessiner les perspectives du travail de fond à mener pour la santé des Guyanais.

Covid-19: « Notre région a tenu »

Durant les sept vagues épidémiques, 825 personnes atteintes de Covid-19 ont été accueillies dans les services de réanimation des hôpitaux ; 418 personnes sont décédées ; l'espérance de vie a diminué de quatre ans, « soit un recul vingt ans en arrière », a insisté Clara de Bort devant un parterre d'autorités, d'élus, de responsables et directeurs d'établissements, de chefs de pôle et de service des hôpitaux de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni, de représentants des professionnels de santé libéraux, acteurs associatifs, acteurs médico-sociaux... « Il y a un an Omicron balayait la Guyane avec 3822 de taux d'incidence la première semaine 2022. Au cours de la crise Covid, ce sont plus de 1000 personnels qui sont venus renfort. Nous avons effectué près de 800 000 tests, et plus de 100 000 injections de vaccins » a-t-elle rappelé.

« Notre région, malgré tout, a tenu. Notre territoire n'a jamais connu de situation avec zéro lit de réanimation disponible. Nous n'avons jamais eu à refuser un patient qui avait besoin de soins de réanimation, a-t-elle félicité les professionnels de santé (...) A peu près tout le monde s'y est mis pour traverser cette crise si terrible, alors merci aux professionnels de première ligne, merci aux professionnels en soutien, les professionnels des urgences, de médecine, de réanimation, les professionnels de l'hospitalisation à domicile et du secteur médico-social, les professionnels de ville, les biologistes, les pharmaciens, les grossistes, les compagnies aériennes, le service de santé des armées... » a-t-elle cité. Nous avons essayé de vous soutenir tous, pendant la crise et lors de la reprise. Nous nous sommes relevés et nous avons pu reprendre des activités de fond. »

« Que toutes les femmes aient accès à l'IVG »

Ces activités, la Lettre pro vous en parle chaque semaine, au gré de vos interventions et de vos sollicitations. La santé périnatale reste « la priorité » du territoire, où la mortalité infantile est deux fois et demie supérieure à la moyenne nationale. « Je tiens à ce que toutes les femmes de Guyane aient accès à la contraception et à l'IVG, avec la liberté de choix de la technique », a martelé Clara de Bort. La situation des grossesses précoces reste préoccupante : « Nous ne progressons pas du tout. Chaque année autant de jeunes filles de 12, 13 ou 14 sont enceintes, et des jeunes filles de 18 ans ont déjà plusieurs enfants, souvent dans un contexte de violences sexuelles. Ce n'est pas acceptable ! C'est un de mes regrets de ne pas avoir réussi à bouger une seule ligne sur ce sujet. » La périnatalité ce sont aussi des besoins majeurs au plan des ressources humaines : « Ce sont 245 personnels en renfort qui sont venus aider nos hôpitaux depuis 6 mois, et nous allons continuer à vous soutenir ».

Des progrès visibles sur l'offre de soins et médico-sociale

Sur d'autres, les progrès sont visibles. A Awala-Yalimapo une « magnifique structure » a ouvert en 2022, la première communauté thérapeutique dédiée aux femmes en sortie d'addictions, accueillies pendant plusieurs mois voire années avec leurs enfants, une première en France. L'activité de prélèvement d'organe a repris l'an dernier au CHC. Le centre de ressources et de prévention du suicide, une innovation guyanaise là aussi, s'est développé. La chirurgie du ptérygion – une première en France pour un cabinet d'ophtalmologie – a démarré. La première communauté pluriprofessionnelle territoriale de santé a vu le jour dans l'Agglomération cayennaise et le territoire des Savanes, et peut-être une autre à l'Ouest en 2023. L'année 2022 a également permis un gros travail sur le chantier du CHU, qui se poursuit cette année. Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé reste un objectif majeur, en dépit du recrutement de dizaines de praticiens à diplômes hors Union européenne (Padhue) et de la forte augmentation du nombre des internes accueillis en Guyane, « témoignage de la qualité de l'enseignement et de la confiance des étudiants en médecine » pour le territoire. Les formations paramédicales n'ont pas été en reste, avec les premières promotions de préparateurs en pharmacie hospitalière, et manipulateurs en électroradiologie médicale.

Des défis majeurs en santé publique et environnementale

Dans ce domaine les activités ont pu pleinement reprendre après la crise Covid. La directrice générale a rappelé l'ampleur des actions de l'ARS, concernant la surveillance et l'accès à l'eau potable, l'habitat insalubre, ou encore les métaux lourds, « notre chlordécone à nous » a-t-elle résumé. La réduction des risques liée au métaux lourds (Stratégie interministérielle métaux lourds, Stramélo) va donc se poursuivre en 2023 « avec l'engagement de tous les services de l'Etat ». La directrice a rappelé qu'en Guyane, « un enfant sur cinq est atteint de saturnisme, c'est-à-dire l'intoxication au plomb. C'est cinquante fois plus que dans l'Hexagone. Le mercure fait aussi des ravages et touche bien souvent les mêmes populations. Nous allons, j'espère, avancer en 2023, avec nos voisins surinamais, pour aboutir à l'interdiction du mercure qui fait tant de dégâts sur le Maroni. »

La politique de santé publique et environnementale en Guyane est faite de défis et d'innovations, la directrice générale citant l'ambition de « l'élimination du paludisme à l'horizon 2025 », la gestion de signaux sanitaires inédits tels les récents cas d'hantavirus, le déploiement des référents parcours périnatalité (Répap), la vaccination anti-HPV en collaboration avec le rectorat, ou encore l'ensemble des actions décrites dans la feuille de route cancer et la feuille de route santé sexuelle, le programme mieux-être des populations de l'intérieur.

Une année 2023 rythmée par le projet de CHRU, et tous les développements de l'offre sanitaire, médico-sociale, de transport et de formation

En 2023, des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) verront le jour dans les Savanes et sur le littoral ouest. Un porteur sera sélectionné pour créer le premier établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) à Kourou avant, dans les années à venir, ceux de Saint-Georges et Maripasoula, a-t-elle souhaité, soulignant l'importance d'un travail partenarial avec la Collectivité territoriale (CTG). Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée en charge des personnes handicapées, est attendue en mars en Guyane, « pour nous aider à avancer sur un plan de rattrapage de l'offre destinée aux adultes et aux enfants handicapés de Guyane » où manqueraient près de 1 900 places.

Plusieurs chantiers majeurs marqueront les prochains mois, avec comme fil conducteur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé qui est la « raison d'être des ARS ». Parmi eux, la directrice générale a souligné le calendrier « très exigeant » des travaux permettant d'aboutir à la reconnaissance CHU avec l'élaboration du projet médical et du projet scientifique, qui ont « déjà bien démarré ». « Les ministres de la Santé, de l'Enseignement supérieur et des Outre-mer ont rappelé que c'est un préalable indispensable pour avancer vers le CHU, a souligné la directrice générale. Il nous faudra aussi avancer, avec l'université et la CTG, sur le développement de l'offre de formation paramédicale, et travailler à une unité de formation universitaire en maïeutique », citant également le soutien de l'ARS aux infirmiers qui souhaiteraient devenir infirmiers de pratique avancée, « si utiles pour les patients atteints de maladies chroniques ». Elle a plus globalement rappelé l'enjeu crucial des sujets RH, et évoqué les améliorations à venir concernant les PADHUE (suppression attendue de l'échéance 2025), le projet de conciergerie pour les professionnels de santé, dont l'étude de faisabilité est en cours, pour mieux les accueillir. Elle a également souligné l'importance de développer les projets de qualité de vie au travail, notamment dans le secteur médico-social qui souffre de défauts d'attractivité majeurs en Guyane.

Les transports et la mobilité des patients et des professionnels ont été présentés comme l'autre axe stratégique majeur. La directrice générale a évoqué l'amélioration de l'organisation des ambulances, grâce aux nouveaux coordonnateurs ambulanciers, l'arrivée prochaine d'un ambulance bariatrique (pour les personnes obèses) financée par l'ARS, le projet de transport sanitaire fluvial sur le Haut-Maroni, et surtout l'étude en cours sur le « schéma aérien sanitaire » destiné à rendre les acteurs de santé autonomes au plan de leurs besoins aériens sur la Guyane ; « c'est essentiel et il faudra aller chercher les millions nécessaires », a-t-elle résumé.

Concernant le développement de l'offre de soins, de grandes avancées s'annoncent en 2023 : la clinique Canopée, qui doit ouvrir en fin d'année, les hôpitaux de proximité de Maripasoula, Grand-Santi et Saint-Georges qui ouvriront en cours d'année. L'unité neurovasculaire au CH de Cayenne, récemment autorisée, sera officiellement ouverte le 15 mars. Des fenêtres de dépôt de demande d'autorisation d'activité sont actuellement ouvertes (lire ci-dessous) ; Clara de Bort a insisté « pour que les acteurs de santé guyanais se saisissent de ce créneau pour déposer leurs projets et qu'ils puissent se développer ».

Le décollage de « Mon espace santé » et la cybersécurité

La directrice générale a aussi souligné les chantiers majeurs au plan de la e-santé, rappelant le progrès majeur que représente le nouveau service public « Mon Espace Santé » gratuit et sécurisé, et engageant tous les acteurs de santé à progressivement verser, dans l'espace santé de leurs patients, l'ensemble des informations et compte-rendu les concernant. Cette révolution numérique est « extrêmement structurante », et va « changer la vie » des patients et des acteurs de santé. Concernant le numérique, elle a tenu à alerter l'ensemble des acteurs sur la préparation de tous aux futures cyberattaques, se félicitant des « exercices de crise cyberattaque » qui se dérouleront dans les prochaines semaines dans les hôpitaux.

Tous ces chantiers en faveur de la santé des Guyanais vont nécessiter l'engagement de tous les professionnels du territoire. Cette cérémonie des vœux est donc l'occasion pour la Lettre pro et l'Agence Régionale de Santé de vous souhaiter à tous une bonne santé et le succès de vos projets.



En chiffres

En 2022, l'Agence Régionale de Santé a délégué

- 69 millions d'euros au titre du fonds d'intervention régional (FIR), consommés à 100 %
- 20 millions d'euros pour la prévention
- 4,3 millions d'euros pour les surcoûts liés à la gestion de la crise Covid
- 6 millions d'euros pour l'investissement dans les hôpitaux dont 1,5 million d'aide aux centres délocalisés de prévention et de soins (CDPS)
- 6 millions d'euros pour couvrir le déficit du centre hospitalier de Kourou
- 4,8 millions d'euros pour le secteur médico-social dont 2,4 millions d'euros pour les personnes âgées et 1,3 millions d'euros pour les personnes handicapées
- 400 000 euros pour la stratégie interministérielle de lutte contre les métaux lourds



Stéphanie Bernard, coordinatrice du réseau Périnat

« Nous allons travailler sur la contraception avec la tenue de la première commission régionale d'accès à la contraception pour la Guyane. Quand on met bout à bout toutes les problèmes d'accès, on se rend compte qu'il y a beaucoup de choses à faire, avec des textes de loi qui sont déjà là. Nous allons également travailler sur l'accès à l'IVG. Avec l'extension récente du terme à 14 semaines, nous devons voir comment cela est mis en œuvre

sur le territoire. Nous allons continuer d'accompagner et de prévenir les grossesses précoces, continuer de travailler sur le parcours des grossesses à risque. Nous démarrons également un projet sur nutrition, précarité et femmes enceintes. »



José Manantsara, président de l'URPS pharmaciens

« Notre gros chantier sera le Ségur numérique. Seules six pharmacies sont déjà dans la démarche. Il s'agit donc de le déployer, avec le GCS Guyasis pour nous accompagner. Nous travaillons également sur la télé-santé et la télémédecine. Certaines pharmacies y sont favorables. Nous allons voir comment nous pourrons les accompagner. Il s'agit de faire face à la désertification médicale du territoire. »

Dr Lindsay Osei, syndicat « Jeunes médecins », médecin-chef de la PMI

« Nous avons déjà le premier congrès de la PMI, du 14 au 16 février, où nous allons essayer de dresser un état des lieux de l'activité et échanger avec les professionnels de santé. Nous travaillons aussi sur l'attractivité pour la PMI. En 2022, nous avons tenu un stand au congrès national de pédiatrie. Nous avions noué beaucoup de contacts, mais notamment avec des médecins Padhue que la PMI ne peut pas recruter directement. Nous avons une convention avec l'hôpital de Cayenne pour le faire. C'est pourquoi nous sommes attentifs au volet santé du projet de loi outre-mer qui sera bientôt présenté. Si la PMI peut recruter directement les Padhue, ce sera encore mieux. »



Ronald Olivier, directeur du GCS Guyasis

« Nous allons accompagner les établissements et les professionnels de santé sur la cybersécurité. Après les audits des années précédentes, nous allons passer au faire. Des exercices seront menés dans les établissements pour vérifier la continuité de l'activité en cas d'attaque ou de panne informatique. Il faut que les structures connaissent leurs procédures dans ces circonstances afin qu'elles puissent continuer les soins. Nous allons également mener les plans d'action et de remédiation issus des audits, afin de faire monter les

établissements crescendo en maturité. Sur les autres aspects, nous allons continuer d'informer sur les parcours avec l'outil Pépites, et continuer d'accompagner les établissements dans le déploiement du dossier patient informatisé. »



Pr Mathieu Nacher, CIC, gDFR santé

« L'année 2023 sera consacrée au déploiement du premier cycle complet des études de médecine en Guyane et au travail avec les nouvelles instances universitaires. C'est un gros chantier. Nous avons également, s'agissant du projet de CHRU, à travailler sur le projet médical, sur le projet scientifique et sur le projet d'enseignement. C'est un projet d'envergure avec tout ça à mener

de front. »







◆ Cayenne : l'unité neurovasculaire officialisée

L'ARS et l'hôpital de Cayenne (CHC) ont signé l'avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2023 reconnaissant contractuellement, à partir du 15 mars, l'unité neurovasculaire (UNV) du CHC. Cette reconnaissance permettra à l'établissement de tarifer les actes réalisés au sein de l'unité avec le codage de la spécialité. « Avec cet avenant, nous reconnaissons l'importance de cette offre de soins, et la qualité des professionnels qui y interviennent explique Joana Girard, directrice de l'offre de soins à l'ARS. Il s'agit d'une offre de soins indispensable pour nos patients, la Guyane est particulièrement touchée par les AVC. Cette visibilité de l'activité peut être un vecteur d'attractivité, d'autant qu'elle est pratiquée dans un cadre hospitalo-universitaire. »

« L'UNV est une activité réglementée par des textes, en termes de moyens et de personnel, souligne le Pr Bertrand de Toffol, chef de pôle cardio-vasculaire et métabolique à l'hôpital de Cayenne. Cette reconnaissance contractuelle permet de structurer de manière efficace toute la prise en charge des AVC avec un neurologue de garde 24/24, directement mis en contact par le Samu. C'est un gain énorme dans la prise en charge. C'est UNV permettra également de mener tout un travail d'éducation thérapeutique. »

En Guyane, l'incidence des AVC est 30 % supérieure à celle observée dans l'Hexagone. Les patients ont environ 60 ans et beaucoup souffrent de diabète ou d'hypertension artérielle. Le pronostic est meilleur car les patients sont plus jeunes et les AVC touchent de petites artères, éligibles à la thrombolyse (*lire la Lettre pro du 15 novembre 2021*).

L'UNV est composée de quatre lits de soins intensifs neurovasculaires (USINV) mutualisés avec l'unité de soins continus (USC) et de dix lits de soins neurovasculaires dédiés dans le service de neurologie (vingt lits). La mise en place de l'UNV doit permettre la prise en charge de la phase aiguë du traitement, qu'il soit par thrombolyse ou endovasculaire, et permettre au CHC de se substituer, après une phase de transition, au CHU de Besançon (Doubs) comme centre de

référence. Outre la communication autour des AVC, l'un des prochains enjeux sera la sécurisation des lits d'aval hospitalier.

◆ La revue du Comede consacre un numéro à la Guyane



L'accès aux soins des personnes précaires, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la précarité alimentaire en Guyane ou encore le stress post-traumatique, la santé mentale et la migration en Guyane. Le Comité pour la santé des exilés (Comede) consacre le dernier numéro de sa revue <u>Maux</u> d'exilà notre territoire.

« Avec 53% de sa population qui vit sous le seuil de pauvreté, une précarité alimentaire alarmante et un accès à l'eau potable très imité, les difficultés d'accès à la santé et aux droits sont considérables, rappellent les auteurs. Pour tenter d'y faire face, des actrices et acteurs de santé développent de nombreuses initiatives sur la région. » Plusieurs études, rapportées dans ce numéro, illustrent que « si les signaux sur l'insécurité alimentaire existaient en Guyane bien avant la crise sanitaire, celle-ci a révélé - et probablement aggravé - une situation déjà très dégradée. Ces résultats inquiétants ne peuvent pas être sans conséquence pour l'avenir et la santé physique et mentale des plus jeunes,

des personnes vulnérables et des étudiants guyanais. »

♦ La PMI tient son premier congrès



Le premier congrès de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) en Guyane se déroule *du 14 au 16 février*, à l'Encre, à Cayenne. Il s'agit d'offrir aux différents professionnels de l'enfance (secteurs médical, paramédical et médico-social) un espace de rencontres et d'échanges sur les défis majeurs du territoire s'agissant de la protection maternelle et infantile et

particulièrement sur les questions de la prévention et de la petite enfance. Pendant trois jours, plusieurs présentations sont prévues autour des données de santé de l'enfant en Guyane, des enjeux d'accès aux droits sociaux, de la protection de l'enfant vulnérable, des 1 000 premiers jours et des intoxications materno-fœtales aux métaux lourds. Cette première édition fera intervenir plusieurs acteurs du territoire (Caisse d'allocations familiales, centres hospitaliers, Agence régionale de santé, Santé publique France...) mais également des professionnels de Mayotte et de Guadeloupe qui viendront partager leur expérience.

Programme et préinscriptions sur le site internet de la Collectivité Territoriale.

♦ La Fondation de France lance un appel à projet autour de la santé mentale des jeunes...



La Fondation de France lance un appel à projets autour du soutien aux jeunes (12-25) en souffrance psychique.

L'objectif est de financer des initiatives visant à renforcer le repérage précoce des jeunes présentant des souffrances psychiques et/ou l'émergence de troubles psychiatriques par une approche globale ; faciliter l'accès ou l'adhésion aux parcours de soins en renforçant le maillage territorial par le développement de dynamiques partenariales intersectorielles ; et encourager des actions de soutien aux professionnels (santé,

social, éducatif...) en charge d'accompagner les jeunes et promouvoir des actions incluant leur entourage (parents, fratries, proches, ...). Ces projets doivent être portés par une équipe et s'inscrire impérativement dans des dispositifs de soins formalisés.

♦ ... Et la Fondation des hôpitaux, un appel à projets dans le cadre de l'opération

Pièces jaunes



La Fondation des hôpitaux soutient les projets des établissements sanitaires publics et privés à but non lucratif pour améliorer le quotidien des patients, des soignants et des aidants. Elle lance son appel à projet Pièces jaunes 2023. La Fondation souhaite participer à tout le travail engagé dans l'anticipation de l'aggravation des problématiques en santé mentale en améliorant la prise en charge des jeunes le plus précocement possible. Elle donnera une part importante de la collecte, 60%, au bénéfice des enfants et des adolescents en souffrance psychique par le soutien aux Maisons des adolescents, aux services de pédopsychiatrie,

et autres structures publiques du secteur. Elle continuera de soutenir l'amélioration des conditions d'accueil, de confort et de prise en charge sur la pédiatrie générale ou spécialisée des projets via le soutien aux familles pour 20%, et l'aménagement, l'équipement et les séjours dans les services hospitaliers sur le reste des fonds collectés soit 20%.

◆ Assemblée générale du Comité de liaison en alimentation et nutrition, le 3 février



Le Comité de liaison en alimentation et nutrition (Clan) organise son deuxième Interclan, après celui du 25 novembre. Il se déroule le 3 février, à 8 heures, à la médiathèque de Kourou. Cette matinée sera l'occasion pour les professionnels des trois hôpitaux publics et des deux groupes privés de santé de tenir leur assemblée générale constitutive puis d'élaborer leur plan d'action pour 2023.

Les personnes le souhaitant peuvent transmettre leurs propositions d'action en scannant le QR Code ci-contre ou sur ce <u>lien</u>.

◆ Rappel : l'ARS à ouvert plusieurs fenêtres d'autorisation, date limite 26 février



Attention, il reste moins d'un mois aux professionnels de santé et notamment aux établissements qui souhaitent déposer un projet dans le cadre de la fenêtre d'autorisation d'activité ouverte par l'ARS en décembre. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 26 février, selon l' arrêté du 8 décembre, l'Agence Régionale de Santé ouvre une fenêtre de demande d'autorisation de plusieurs activités de soins et équipements matériels lourds. Cette fenêtre est fixée du 26 décembre au 26 février. Elle concerne les activités de soins et les équipements matériels lourds suivants :

- · Médecine ;
- Chirurgie (ambulatoire et hospitalisation complète);
- Réanimation (polyvalente adulte);
- Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale (centres lourds, unité de dialyse médicalisée, unité d'autodialyse, dialyse à domicile, dialyse péritonéale);
- Soins de suite et de réadaptation (polyvalent, affections cardiovasculaires, affections de l'appareil locomoteur, affections du système nerveux, affections liées aux conduites addictives);
- Psychiatrie (hospitalisation complète adulte);
- Scanographie à utilisation médicale (scanner).

◆ Appel à manifestation d'intérêt « Evénements en santé 2023 »

L'Agence Régionale de Santé a aussi lancé <u>son appel à</u> <u>manifestation d'intérêt « Evénements en santé 2023 ».</u> Vous voulez organiser un congrès, des rencontres professionnelles



en Guyane ? Répondez vite à cet appel. Il vise à conforter des actions existantes sur le territoire, mais également, à encourager de nouvelles actions afin de favoriser les échanges entre pairs, de valoriser l'expertise qui se trouve en Guyane, et de contribuer à l'attractivité.

Cet AMI a pour objet de :

- Permettre le partage d'expériences entre pairs ou avec le public,
- · Communiquer autour des pratiques au sein du territoire,
- Faire rayonner l'excellence guyanaise,
- · Favoriser l'attractivité.

Pour être éligible :

- La manifestation doit être portée par un établissement sanitaire ou médico-social, une association, un professionnel de santé, etc.
- L'objectif de la manifestation peut concerner la prévention et promotion de la santé, l'offre de soins, autonomie et handicap, l'attractivité, etc.

Les dossiers sont à déposer via <u>la plateforme Ma Démarche santé</u>, avant le 31 mars. Le code l'AMI est le 202210AMI. En cas de difficulté de dépôt sur la plateforme Ma Démarche santé, vous pouvez prendre contact avec la direction de l'offre de soins à l'adresse suivante : <u>ars-guyane-dos@ars.sante.fr</u>. Des commissions mensuelles de validation des projets soumis auront lieu à compter du mois de janvier afin d'évaluer les dossiers et d'attribuer les financements.

Le nez dans le PRS 🗼 🥀



Le Projet régional de santé (PRS) constitue la feuille de route en matière d'accès aux soins et de parcours de soins, en Guyane, jusqu'en 2028. Elaboré en 2018, il a été profondément modifié du fait de la crise Covid, de la création du GHT, du développement du numérique en santé et, désormais, du projet de CHU de Guyane. Une version révisée a été publiée en 2022. Parce qu'il liste les projets de développement majeurs pour la santé en Guyane, parce

qu'il précise, pour certaines spécialités, les autorisations qui pourront être accordées, nous vous proposons, filière par filière, de découvrir ou redécouvrir son contenu. Pour les activités soumises à autorisation, un tableau précise les autorisations accordées dans le cadre du PRS 1 (2011-2015), les projets initiaux du PRS 2 (2018-2028) et les projets de la version révisée (PRS 2 actualisé). Cette révision propose des autorisations en coupant la Guyane en deux : la zone 1 comprend Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly ; la zone 2, le reste du territoire.

■ Pharmacie

La perspective et orientation régionale inscrite au PRS1 reste d'actualité et est renforcée dans l'actualisation du PRS II :

• Mise en œuvre d'un outil commun de gestion des pharmacies (officines et hôpital).

Afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population guyanaise, il apparaît nécessaire d'adapter l'offre de soins en pharmacie pour la rendre compatible aux enjeux de demain :

- Sécuriser la prise en charge médicamenteuse sur l'ensemble du territoire pour tous les patients
- 1. Définir une politique d'incitation de création d'officines avec augmentation des effectifs de pharmaciens et préparateurs en officine

- 2. Equiper les 3 futurs hôpitaux de proximité d'une antenne de la pharmacie à usage intérieur (PUI)
- 3. Définir un protocole commun public/privé pour que les patients sortant d'hospitalisation puissent avoir le libre choix de l'officine où ils souhaitent se procurer le médicament et mettre en place un circuit de médicament qui permettra son acheminement jusqu'au domicile du patient (notamment dans les zones de désert pharmaceutique)
- 4. Déployer des moyens techniques d'automatisation et d'informatisation des processus (telle l'automatisation de la dispensation nominative)
- 5. Assurer la continuité de soins entre officines et hôpital
- 6. Permettre l'égal accès au renouvellement des prescriptions médicamenteuses.
- Sécuriser le circuit du médicament

Déployer la chaîne du froid et d'armoires intelligentes, dans les hôpitaux comme dans les CDPS : prévoir des locaux climatisés dans les CDPS, un espace de stockage avec guichet pour la dispensation, un espace de préparation, des réfrigérateurs médicaux et un entrepôt de glacières. Le circuit de stérilisation du matériel convient à ce jour.

- Harmoniser les systèmes d'information
- 1. Harmoniser les livrets du médicament au niveau du groupement hospitalier de territoire (GHT)
- 2. Harmoniser les outils utilisés entre centres hospitaliers et centres délocalisés de prévention et de soins
- 3. Déployer le dossier patient informatisé (DPI)
- Développer une organisation publique/privée permettant un accès au traitement de proximité pour tout patient
- Définir un schéma territorial de gradation des plateaux de pharmacie

La logistique d'approvisionnement actuelle engendre une saturation de l'espace de stockage.

- 1. Améliorer la gestion des stocks dans les futurs hôpitaux de proximité
- 2. Prévoir un espace de stockage mutualisé entre établissements
- 3. Mettre en place la dispensation en mode plein/vide
- 4. Augmenter les stocks en CDPS (d'oxygène en particulier) pour assurer le suivi du traitement
- Développer l'offre de soins spécifique de la filière
- 1. Création de radiopharmacie
- 2. Développer la préparation magistrale (et les poches anticancéreuses en centre hospitalier)
- 3. Développer la pharmacie clinique en centre hospitalier
- 4. Développer la nutrition parentérale pédiatrique en centre hospitalier
- 5. Assurer la production d'oxygène médical en centre hospitalier
- 6. Mettre en place un laboratoire de contrôle de stabilité des produits commune à plusieurs services
- 7. Augmenter les effectifs (préparateurs en pharmacie et pharmaciens) pour la production de chimiothérapie dans le cadre de la courbe démographique et de l'évolution de l'offre de soin en cancérologie.

Les perspectives et orientations régionales inscrites dans l'actualisation du PRS 2 s'intégrant dans le Plan Guyane 2025 :

- Sécuriser la prise en charge médicamenteuse sur l'ensemble du territoire pour tous les patients
- Sécuriser le circuit du médicament
- Harmoniser les livrets du médicament des établissements hospitaliers
- Développer une organisation publique/privée permettant la prise de traitement proche du domicile pour tout patient disposant d'une prescription
- Repenser l'organisation des zones de stockage
- Développer l'offre de soins spécifique à la PUI.

400,000,000	PRS 1	PRS 2	PRS 2 actualisé Borne basse-borne haute
Radiopharmacie - Préparation de médicaments radiopharmaceutiques	0	0	1-3
Fabrication hospitalière dans le cadre de la création d'un laboratoire de contrôle	0	0	1-3
Activités en PUI sans risque particulier (réforme des autorisations des PUI)			5-5

La rubrique Le Nez dans le PRS prend fin aujourd'hui



Utile pour vos patients

► Addictions : les recommandations de la HAS pour outiller les professionnels des structures sociales et médico-sociales



« Tout professionnel du secteur social et médico-social doit être prêt à accompagner les personnes rencontrant des difficultés liées à une consommation de substances psychoactives licites ou illicites et/ou à un usage de jeux (argent et de hasard, vidéo). A cet effet, <u>la Haute Autorité de santé a publié</u>, <u>la semaine dernière</u>, <u>des recommandations</u> pour aider les professionnels de ces structures à entreprendre une démarche de prévention

des addictions et de réduction des risques et des dommages. Elles sont déclinées pour le secteur du handicap, des personnes âgées, de l'inclusion sociale et de la protection de l'enfance. »

Utile pour votre exercice

► Covid-19 : ce qui change demain



Plusieurs mesures prises dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19 disparaissent, à compter de demain.

L'usage du système d'information « SI-DEP », permettant la délivrance des résultats des tests pratiqués par l'ensemble des laboratoires et structures autorisés à réaliser le diagnostic de Covid-19, sera conditionné au recueil préalable du consentement des personnes concernées, au partage de leurs

données personnelles à cette fin. Le système d'information « SI-DEP » sera maintenu en activité jusqu'au 30 juin.

Dès aujourd'hui, il est mis fin au téléservice « Contact Covid » de l'Assurance maladie, qui permettait l'identification et la prise en charge des personnes malades du Covid-19 et des cas contacts. Cet arrêt implique l'arrêt du dispositif dérogatoire de prise en charge des arrêts maladie liés au Covid-19. Il induit également la suspension des possibilités de contact tracing par l'Assurance maladie visant à rechercher les cas contacts dans l'entourage des personnes positives au Covid-19.

Enfin, à compter de demain, l'isolement systématique pour les personnes testées positives au Covid-19 et la réalisation d'un test de dépistage au deuxième jour de la notification du statut de contact pour les personnes contact asymptomatiques ne seront plus requis. En revanche, comme pour toute maladie à infection respiratoire aiguë, il reste fortement recommandé aux personnes testées positives au Covid-19, ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne

contagieuse et susceptibles de développer la maladie, de respecter les gestes barrières, de se faire tester et d'éviter le contact avec les personnes fragiles.





Mercredi 1er février

- ➤ Webinaire de recherche paramédicale du Girci Soho, sur l'annuaire numérique e-c@res, de 11 heures à 12 heures (heures de Guyane). Inscriptions :
- personnes dépendant d'un établissement membre du Girci Soho) :
 - https://register.gotowebinar.com/register/855922951444294 998?source=IntraSoho
- personnes ne dépendant pas d'un établissement membre

du Girci Soho : https://register.gotowebinar.com/register/855922951444294998? source=ExtraSoho

Vendredi 3 février

- ▶ Journée d'information tout public sur l'après-cancer, de 8h30 à 14h30, à la mairie de Rémire-Monjoly. Inscription gratuite à <u>onco973@orange.fr</u> ou au 0594 27 16 04.
- ▶ Plénière du Corevih à 10 heures, au CGOSH (Cayenne). Ordre du jour : programme de prévention auprès des travailleuses du sexe par Mayelin Estevez (Entr'aides), stratégie de dépistage par Trod dans le service des urgences de l'hôpital de Cayenne par le Dr Aude Lucarelli (Corevih), santé et recours aux soins et à la prévention des travailleuses du sexe dominicaines vivant le long du Maroni par le Dr Angelos Gerassimopoulos et le Dr Céline Michaud (CDPS). Pour suivre à distance : +33 1 73 24 04 19. ID de conférence téléphonique : 706 839 582#
- ▶ Interclan, de 8 heures à 12h30, à la médiathèque de Kourou. Assemblée constitutive du Comité de liaison en alimentation et nutrition, élaboration du plan d'action 2023.

Samedi 4 février

- ▶ Journée mondiale de lutte contre le cancer : stand d'animation et de prévention de 9 heures à midi au Grand Marché bio, à Cayenne, et à Family Plaza, à Matoury ; déploiement du Colon Tour dans le hall d'entrée de Family Plaza.
- **« Fo Zot Savé »**: Le chercheur Pierre Lebailly (Université de Caen, Calvados) et Estelle Richard (ARS Guyane) répondront aux questions de Fabien Sublet sur le cancer, le évolutions thérapeutiques et les perspectives, à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Lundi 6 février

- ► Rencontre autour de la feuille de route du numérique en santé, avec la Délégation ministérielle au numérique en santé, à 13h30 à la mairie de Rémire-Montjoly. Inscription : https://forms.office.com/e/vs4LTEYUV6.
- ▶ **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé du Dr Jawad Bensalah en partenariat avec la Lettre pro, à 20 heures sur <u>Facebook</u> et sur la <u>chaîne Youtube</u> de l'émission.

Jeudi 9 février

▶ Séminaire sur la participation, organisé par Guyane promo santé (GPS) et l'ARS, de 8 heures à 16h30, au Grand Hôtel Montabo, à Cayenne. Inscriptions jusqu'au 27 janvier : contact@gps.fr.

Vendredi 10 février

▶ Journée régionale de l'éducation thérapeutique du patient, organisée par Guyane promo santé (GPS), au Grand Hôtel Montabo, de 8h30 à 16h30. Inscriptions jusqu'au 27 janvier sur le

site internet de GPS. https://gps.gf/1ere-journee-regionale-de-letp-penser-letp-dans-une-perspective-de-promotion-de-la-sante/

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à <u>pierre-yves.carlier@ars.sante.fr</u>





Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro



Cliquez sur ce lien pour vous désabonner